

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 03 – 11 : ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS CASTANDET POUR L'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD PIERRE DIGNAC (PARCELLE BE N°3)**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Sylvie BANSARD donne procuration à Tony LOURENÇO

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Par délibération en date du 7 avril 2016, la Ville a lancé une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique afin de disposer de la maîtrise foncière nécessaire à l'aménagement du Boulevard Pierre Dignac, entre la rue du Château et la rue Pierre Daney.

Le 9 décembre 2016, après enquêtes publiques, le commissaire enquêteur désigné par le Préfet a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique.

Par arrêté en date du 8 février 2017, le Préfet a déclaré d'utilité publique les travaux nécessaires à l'élargissement du Boulevard Pierre Dignac et a autorisé la Ville à acquérir soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation, les emprises nécessaires à la réalisation des travaux envisagés.

Ainsi, il convient de poursuivre les acquisitions par voie amiable.

La présente délibération porte dès lors sur l'emprise appartenant aux Consorts CASTANDET, propriétaires de la parcelle cadastrée BE n°3, lesquels ont donné leur accord quant à la vente d'une surface de 59 m<sup>2</sup> à la Ville pour un montant de 12 980 €.

Pour rappel, le service du domaine avait estimé la valeur des emprises concernées, dans son avis n°2016-199V0807 du 25 mars 2016, au prix de 220 € au m<sup>2</sup>.

Je vous invite donc :

- A accepter le principe de cette acquisition d'une emprise de 59 m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts CASTANDET pour un montant de 220 €/m<sup>2</sup> soit 12 980 €,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- De confier à Maître LORIOD , Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras



**Publication le...30/03/2018**  
**GUJAN-MESTRAS le..30/03/2018.....**